

Questions orales

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Comme je l'ai dit, monsieur le Président, quand nous aurons terminé notre examen de cette pratique de la Banque, je serai en mesure de répondre à la question du député.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN**LES FRAIS D'UTILISATION DES AÉROPORTS**

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les frais d'utilisation des aéroports, les taxes sur les billets d'avion et sur le carburant comptent pour une bonne part des tarifs aériens. Le ministre a reconnu, sauf erreur, que ces frais sont trop élevés puisqu'il a institué une étude sur la question. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle forme prendra cette revue et quand elle sera faite?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député des déclarations qu'il a faites à la presse sur la politique des transports aériens. Il a dit que, sauf quelques réserves sur certains points, cette politique lui semble orientée dans la bonne direction en général. Je sais gré au député, qui s'y connaît bien en la matière, d'accorder son appui mitigé, mais important, à cette politique.

En ce qui a trait à la revue de la politique aérienne, il importe de l'effectuer de façon à faire baisser les coûts. Cette revue est effectuée par un fonctionnaire de mon ministère, non par quelqu'un l'extérieur, car j'ai demandé au directeur des transports aériens de l'entreprendre. Entretemps, j'ai interdit toute augmentation des frais de stationnement d'aéroport dans l'année qui vient.

Nous examinerons non seulement la question des coûts, mais également l'opportunité de fixer les prix de façon à favoriser l'utilisation des aéroports sous-exploités.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE COMMISSIONS D'AÉROPORTS LOCALES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, le ministre peut-il assurer à la Chambre que les transporteurs et les autres intéressés seront consultés au cours de cette revue? Deuxièmement, le ministre songe-t-il de déréglementer de quelque façon le système aéroportuaire lui-même? Sauf erreur, il en connaît les dépenses excessives. Par exemple, songe-t-il à établir une commission des aéroports, comme le recommandait le rapport Hagglund qu'il trouvera sans aucun doute quelque part dans son ministère. S'il n'y a pas songé, vaudrait-il s'y engager?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai pris connaissance de l'étude dont le député a fait mention. Depuis, environ deux ans, on songe à adopter une mesure législative correspondant à celle de la commission des ports. Notre revue pourrait, selon moi, porter entre autres sur cette question. J'espère, monsieur le Président, que nous serons en mesure, lorsque je témoignerai devant le comité permanent des transports dans deux semaines, d'en

discuter plus longuement. Je compte sur la participation du député. Nous tiendrons compte, bien sûr, des vues des transporteurs et des diverses associations en cause au cours de cette revue.

* * *

L'EMPLOI**L'UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE**

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En ce qui a trait à l'utilisation de la main-d'œuvre étrangère, les conserveurs et les producteurs de ma circonscription ont appris récemment qu'ils devaient respecter exactement les quotas de l'année dernière. Or, l'année dernière ils s'étaient efforcés, de leur propre gré, de réduire cette main-d'œuvre. En outre, l'année dernière, la récolte a été extrêmement mauvaise et ils ont employé, c'est évident, moins de personnes.

Le ministre n'est-il pas d'accord pour dire qu'on pourrait faire preuve de bon sens dans l'établissement des quotas de main-d'œuvre étrangère pour cette année, même si cela peut signifier l'embauchage d'une demi-douzaine ou d'une douzaine d'employés de plus que l'année dernière? Les ouvriers étrangers seraient encore deux fois moins nombreux qu'il y a cinq ans.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est vrai que nous devons faire preuve de bon sens pour régler cette question. Notre objectif, bien entendu, est de s'assurer que les Canadiens aient des emplois. Il est vrai que, parfois, il n'y a pas suffisamment de Canadiens disposés à accomplir le travail en question. Ce que je peux dire au député, c'est que j'étudierai sa question de très près, afin de déterminer s'il est possible d'en arriver à une solution sensée qui nous convienne à tous deux.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST**LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATIVE—ON DEMANDE UN VERSEMENT DU PRINTEMPS**

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui dit éprouver beaucoup de sympathie pour les agriculteurs de l'Ouest. Dans le budget de février, il était question d'apporter des modifications à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Dans une conférence de presse qu'ils ont donnée le 25 avril dernier, le ministre et sa troupe de l'autre endroit ont parlé de modifications permettant d'effectuer un versement. Le ministre peut-il nous dire quand sera déposé à la Chambre un projet de loi tendant à modifier la loi en question? Est-ce que ce projet de loi comportera des modifications permettant de verser dès ce printemps-ci un paiement aux agriculteurs?